



INDICATEURS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2017

(En 1000 DT)

Période	3 ième trimestre 2017	3 ième trimestre 2016	au 30 septembre 2017	au 30 septembre 2016	au 31 Décembre 2016 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	177 493	152 287	515 815	450 696	621 723
• Intérêts	122 993	107 730	337 576	310 575	433 030
• Commissions en produits	21 678	19 933	66 669	59 075	81 886
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	21 169	21 806	63 200	57 070	49 800
• Revenus du portefeuille d'investissement	11 653	2 818	48 370	23 976	57 007
2- Charges d'exploitation bancaires	88 577	82 307	261 527	245 167	327 860
• Intérêts encourus	85 191	79 977	253 760	239 397	319 880
• Commissions encourues	3 386	2 330	7 767	5 770	7 980
3-Produit net bancaire	88 916	69 980	254 288	205 529	293 863
4- Autres produits d'exploitation	429	385	1 188	1 082	1 465
5- Charges opératoires:	31 752	26 479	91 582	78 033	108 652
dont;					
• Frais de personnel	23 973	19 819	69 360	58 272	81 852
• Charges générales d'exploitation	6 118	4 941	17 043	14 644	19 870
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 839 558	1 697 086	1 792 430
• Portefeuille- titres commercial	-	-	478 532	1 099 203	599 200
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	1 361 026	597 883	1 193 230
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	6 053 314	5 852 031	5 893 685
8- Encours des dépôts	-	-	5 181 908	5 100 746	5 116 938
Dont;					
• Dépôt à vue	-	-	1 762 105	1 394 061	1 386 357
• Epargne	-	-	1 317 523	1 198 976	1 284 653
• Placement à terme	-	-	2 014 916	2 403 250	2 334 150
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	969 085	860 666	914 432
10- Capitaux propres (**)	-	-	705 009	644 320	705 049

(*) Chiffres Certifiés

(**) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/09/2017 et 30/09/2016 et après affectation du bénéfice au 31/12/2016.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DURANT LES NEUFS PREMIERS MOIS DE 2017

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 5 893,7 millions de dinars à fin décembre 2016 à 6 053,3 millions de dinars à fin septembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 159,6 millions de dinars.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 181,9 millions de dinars soit une progression de 65,0 millions de dinars.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 969,1 millions de dinars compte tenu notamment des nouveaux tirages sur les lignes extérieures et du règlement des échéances de la période.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 65,1 millions de dinars ou 14,4% par rapport à la même période en 2016.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 16,3 millions de dinars, passant de 245,2 millions de dinars en septembre 2016 à 261,5 millions de dinars pour la même période de 2017.

Le Produit Net Bancaire a atteint 254,3 millions de dinars à fin septembre 2017 contre 205,5 millions de dinars pour la même période de 2016 soit une hausse de 48,8 millions de dinars ou 23,7%.

La banque n'a pas constaté la charge au prorata temporis à supporter sur le Fonds de Garantie des Dépôts qui est en cours de constitution.

AMEN ASSISTANCE VOYAGE :

Il s'agit d'un ensemble de prestations d'assurance, qui peut être souscrit par les clients, mais également les non-clients d'AMEN BANK et qui les protège, en cas de sinistre survenant lors de leur voyage à l'étranger, partout dans le monde ; à noter que ce nouveau service est commercialisé auprès de toutes les agences et les box de change de la banque.